

La journée de l'Europe

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_journee_de_l_europe-fr-6e323e86-91d0-4de7-8f27-beab66df1c60.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

La journée de l'Europe

Le 9 mai est célébré dans tous les États membres en tant que journée de l'Europe. Comme on le sait, avec la naissance des monarchies, on commença à célébrer des fêtes à caractère civil ou dynastique dont la religion n'était pas absente (couronnements, noces des souverains, naissance de l'héritier du trône, etc.). Ces fêtes étaient généralement agrémentées de tournois, joutes, chevauchées, parties de chasse. À partir de la Révolution française, ce sont les fêtes civiles à caractère populaire et national qui prennent de l'importance et célèbrent la victoire de la liberté sur les privilèges (France) ou la fin du joug étranger (c'est le cas sur le continent américain). C'est ainsi que dans les États membres, une journée spécifique est dédiée à des festivités nationales. Les fêtes civiles sont un moment significatif de conservation de la mémoire, elles servent à naturaliser périodiquement un patrimoine éclectique, à maintenir vivante la conscience du passé, à uniformiser les réseaux de relations.

Le jour de la fête nationale est souvent celui où l'État est devenu indépendant; parfois, il s'agit du jour de la fête du saint patron ou un autre anniversaire particulièrement significatif pour la nation.

Le traité constitutionnel fixe la journée de l'Europe au 9 mai, en souvenir de la déclaration du 9 mai 1950 du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman qui est conventionnellement considérée comme la date de lancement de la construction européenne.

La célébration du 9 mai n'est pas seulement l'anniversaire de l'acte fondateur du processus de construction de l'Europe. C'est aussi le moment de la prise de conscience d'une réalité actuelle et présente qui se renouvelle quotidiennement. Le fait de vivre dans une Union européenne fondée sur les principes de l'État de droit, possédant un système démocratique basé sur la souveraineté populaire et sur les valeurs désormais indiscutées et partagées par la très grande majorité des peuples européens. Et le sens de la fête doit consister justement à ne pas oublier le parcours accompli pour parvenir à l'affirmation de ces principes et de ces valeurs et, surtout, à ne pas considérer comme acquises les conquêtes réalisées.

La fête du 9 mai renouvelle chaque année l'occasion de rapprocher l'Europe et ses institutions des citoyens. Pour les écoles et les universités surtout, mais pas uniquement, c'est une journée d'information, d'orientation et de discussion sur les thématiques de l'Union européenne, qui inclut des initiatives à contenu culturel et éducatif spécifique. La célébration du 9 mai doit aussi être l'occasion de rapprocher les citoyens de l'Europe et de vaincre le sentiment de distance, d'indifférence, voire de désaffection qu'ils éprouvent à l'égard des institutions

européennes. C'est le moment où les symboles de l'Union doivent être pleinement valorisés. Comme pour les fêtes nationales, une forte présence de drapeaux européens est donc nécessaire, non seulement dans les lieux réservés aux célébrations, mais aussi et surtout aux fenêtres. Enfin, le 9 mai doit être un jour de fête populaire et de rencontre entre hommes et femmes des villes, régions et pays divers de notre Europe.